



RAPPORT ANNUEL

MAM SHORT DURATION ESG

Code LEI : 969500K7LKPI6MD54052

30 décembre 2022

Société de gestion : Meeschaert Asset Management
Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine • 75755 Paris Cedex 15
Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

Orientation des placements	2
Politique d'investissement	13
Déontologie	18

COMPTES ANNUELS	22
------------------------	-----------

Bilan Actif
Bilan Passif
Hors Bilan
Compte de résultat

COMPTES ANNUELS - ANNEXES

Règles et méthodes comptables
Evolution de l'actif net
Complément d'information 1
Complément d'information 2
Ventilation par nature des créances et dettes
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par devise de cotation
Affectation des sommes distribuables
Résultats et autres éléments
Inventaire

RAPPORT DE GESTION

1. Orientation des placements

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP recherche une performance supérieure à celle de l'Ester (€STR) capitalisé +8.5 bps, pour un investissement d'une durée de placement recommandée supérieure à 18 mois avec un objectif de volatilité inférieure à 1.5% dans le cadre d'un fonctionnement normal des marchés et en mettant en œuvre une stratégie ISR. Le FCP n'a pas une gestion indicielle : il n'a pas vocation à répliquer l'Ester (€STR) capitalisé +8.5 bps.

Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence auquel l'investisseur pourra comparer la performance du FCP est l'Ester (€STR) capitalisé +8.5bps.

L'indice ESTER (€STR) est l'acronyme de « Euro Short-Term Rate » (en français « taux en euro à court terme »). Il reflète le taux d'emprunt au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone euro. L'Ester est publié chaque jour ouvré de marché (Target 2) par la BCE et se base sur les échanges du jour précédent. L'ESTER capitalisé intègre l'impact des intérêts. Des informations complémentaires sur l'indice sont accessibles via le site internet de l'administrateur : https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_shortterm_rate/html/index.en.htm

(Code Bloomberg : OISESTR Index).

Pour votre information, l'ESTER a été officiellement lancé le 2 octobre 2019, en vue de remplacer en janvier 2022 l'indice EONIA. En termes de correspondance, l'indice EONIA est égal à l'ESTER augmenté de 8.5 bps. Ainsi, l'indicateur de comparaison, qui reste inchangé, a été ajusté de 8.5 bps afin de correspondre exactement à l'EONIA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 (appelé également "BMR") du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Meeschaert AM dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de ces indices.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégie mise en œuvre

1. Sélection Extra-Financière - ESG

La stratégie d'investissement de MAM SHORT DURATION ESG repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour le fonds, dans une démarche de « best-in-class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers décrits ci-dessous seront éligibles à l'actif du portefeuille.

L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers.

Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers.

La sélection se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales.

Les principaux critères d'analyse des entreprises sont :

- Les politiques sociales,
- La qualité de la présence dans les pays en développement
- Les politiques environnementales
- La gouvernance
- Le respect des droits de l'Homme
- Les relations nouées avec l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs, communautés locales, sociétés civiles, actionnaires...).

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des entreprises :

- Critères environnementaux : gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion des déchets...
- Critères sociaux : formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail...
- Critères de gouvernance : indépendance du conseil d'administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction, efficacité des systèmes de contrôle interne...
- Respect des Droits de l'Homme et droits du travail : lutte contre les discriminations, dialogue social ...
- Engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des Etats :

- Critères environnementaux : classements de la performance environnementale des pays...
- Critères sociaux : taux de chômage, écart des rémunérations hommes / femmes...
- Gouvernance : classements des niveaux de corruption des différents pays...
- Sociétal : indice de développement humain...

a) Processus de sélection ESG

i) Univers Analysé

La société de gestion a établi un univers de départ d'environ 1050 émetteurs qui est composé des émetteurs des indices ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainalytics. Les émetteurs non suivis et/ou non notés pas Sustainalytics n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé. L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion :

- 1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon.
 - 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère)
 - 3/ Exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs
 - 4) Si nécessaire : Abaissement du taux de sélectivité initial de 80% en nombre d'émetteurs pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum de l'Univers en poids des émetteurs.
- La dernière étape du processus vise à s'assurer que la sélection de 80% maximum du nombre d'émetteurs correspondent également à une sélection de 80% en poids des émetteurs dans l'Univers.

L'ensemble de ces filtres garantit en permanence un Taux d'exclusion strictement supérieur à 20%, à la fois en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs au sein de l'univers.

L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima mensuellement.

ii) Obligations dites « Green », « Social », « Sustainable » ou « Sustainability-Linked ».

Pour être éligibles à l'actif du fonds, les obligations dites « Green », « Social », « Sustainable » ou « Sustainability-Linked » doivent impérativement être émises par des émetteurs respectant les critères de sélection définis ci-dessus.

Les Green Bond Principles, Social Bond Principles Sustainability Bond Principles et Sustainability-linked Bond Principles reposent sur quatre grands principes : Utilisation des fonds, Processus de sélection et évaluation des projets, Gestion et traçabilité des fonds, Reporting. Pour plus de détail consulter :

<https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/>

<https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/social-bond-principles-sbp/>

<https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/sustainability-bond-guidelines-sbg/>

<https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/sustainability-linked-bond-principles-slbpr/>

Le poids des Green bonds, Social Bond Sustainable Bond et Sustainability-Linked Bond dans le portefeuille a pour vocation d'évoluer en fonction du développement de ce nouveau marché.

Le fonds pourra être exposé aux Green bonds, Social Bond, Sustainable Bond et Sustainability-Linked Bond à hauteur de 100% maximum de son actif net.

b) Taux de Sélectivité

L'Univers analysé sur lequel s'applique les contraintes ESG définies ci-dessus est donc constitué des émetteurs des indices ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainalytics.

A Partir du processus défini ci-dessus, le périmètre d'émetteurs éligibles correspond à un taux de sélectivité maximum de 80%, en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs dans l'indice.

Ainsi, le taux d'exclusion du processus de sélection ESG de l'univers de référence initial est en permanence supérieur à 20%, en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs dans l'indice

c) Poids de l'ESG

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds doit être durablement supérieure à 90%.

Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Le portefeuille sera composé au maximum de 70% de titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG.

Lorsqu'un titre ne respectera plus les critères exposés ci-dessus, le département de recherche ISR en informe le gérant, qui dispose au besoin d'un délai de 3 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché et s'effectuera dans l'intérêt du porteur.

d) Objectifs de durabilité

Le fonds s'engage sur les objectifs de durabilité suivants :

- Surperformer son univers de départ par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave.

Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (le niveau 5 étant le niveau de controverses le plus élevé).

- Surperformer son univers de départ par une intensité carbone (tCO₂eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure. Les données d'intensité carbone sont fournies par ISS ESG.

e) Alignement avec la Taxonomie

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Il n'est toutefois pas exclu que le fonds puisse réaliser des investissements sous-jacents qui prennent en compte ces critères.

Dans ce cas, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'appliquerait uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental et pas à la portion restante des investissements sous-jacents.

2. Analyse Financière

Le processus de gestion financière repose sur une analyse macro-économique, visant à anticiper l'évolution des taux d'intérêt. Cette approche est complétée par une analyse micro-économique des émetteurs (analyse crédit).

La stratégie de gestion est discrétionnaire, les décisions de gestion portent notamment sur :

- le degré d'exposition au risque de crédit,
- le degré d'exposition au risque de taux d'intérêt (sensibilité, duration, équilibre taux fixe/taux variable),
- le positionnement sur la courbe des taux,
- la sélection des supports d'investissement utilisés.

Le FCP est investi dans la limite de 110 % de l'actif net en titres de créances de toutes natures libellés en euro, d'émissions publiques ou privées. Ils pourront être à taux fixe ou variable. La maturité résiduelle de ces titres sera, pour un minimum de 75 % de l'actif, inférieure à 3 ans. Les émetteurs seront issus de pays de l'OCDE étant entendu que des interventions sur émetteurs hors OCDE seront possibles à titre accessoire.

Dans la limite de 10% de l'actif, le FCP pourra détenir tous types d'obligations indexées, des obligations convertibles et échangeables dont l'exposition sur les marchés actions sera non significative et dont le rendement actuariel sera nettement positif.

Les titres en portefeuille répondront à la catégorie « Investment grade » telle que définie par les principales agences de notation, soit un rating minimum de BBB- sur l'échelle de notation de l'agence de notation Standard & Poors ou Fitch ou un rating minimum Baa3 dans celle de l'agence de notation Moody's ou une notation jugée équivalente par la société de gestion. Le FCP aura la possibilité de détenir des titres de notation inférieure jusqu'à 20% de son actif.

En cas de dégradation de la notation des titres « Investment grade » entraînant un dépassement de ce seuil de 20 %, le FCP cèdera les titres dégradés concernés dans l'intérêt des porteurs. Le gestionnaire pourra également sélectionner des titres non notés par une agence en s'appuyant sur la notation interne de ses propres analystes dans la limite de 10 % de l'actif.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à ces notations mais peut en tenir compte dans sa propre analyse, au même titre que d'autres éléments, afin d'évaluer la qualité de crédit de ces titres et décider le cas échéant de leur acquisition ou de leur vente.

La sensibilité sera gérée dans une fourchette de -1 à 3.

Zone Géographique des émetteurs	Fourchette d'investissement	Fourchette de sensibilité
Zone OCDE	70% - 100%	-1 à 3
Zone hors OCDE	0 - 10%	-1 à 3

Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 10% de l'actif net.

Le FCP pourra investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM et FIA européens dont français et fonds d'investissement de droit étranger. Ces OPCVM ou FIA appartiendront à la catégorie "monétaire " ou "obligations et autres titres de créances zone euro", dans le respect des contraintes du FCP.

Les parts ou actions de ces FIA ou fonds d'investissement de droit étranger doivent répondre aux quatre critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier ; à savoir (i) surveillance équivalente à celle applicable aux OPCVM et coopération entre l'AMF et l'autorité de surveillance du FIA (ii) niveau de protection des porteurs équivalent à celui des OPCVM, (iii) leur activité doit faire l'objet de rapports semestriels et annuels détaillés et (iv) ne peuvent détenir eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans des parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement étrangers.

Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger peuvent être gérés par la société de gestion ou une entreprise qui lui est liée. Les stratégies de ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger sont compatibles avec celles de l'OPCVM. L'investissement dans chacun de ces actifs se fera dans le respect des règles d'investissement.

Le gérant pourra avoir recours à des instruments dérivés sur taux négociés sur un marché réglementé ou organisé (français ou étrangers) ainsi que de gré à gré dans un but de couverture et d'exposition.

L'engagement hors bilan du FCP est limité à 100% de l'actif.

Actifs investis

Titres de créance, instruments du marché monétaire : Le FCP est exclusivement investi en titres de créances et instruments du marché monétaire libellés en euros et dont les émetteurs appartiennent essentiellement aux pays de l'OCDE. Toutefois, à titre accessoire, le FCP pourra être investi en titres de créances dont les émetteurs seront situés en dehors de la zone géographique définie.

Les titres de créances négociables et obligations appartiendront à la catégorie « Investment grade » soit un rating minimum de BBB- sur l'échelle de notation de l'agence de notation Standard & Poors ou Fitch ou un rating minimum Baa3 dans celle de l'agence de notation Moody's ou une notation jugée équivalente par la société de gestion.

Les titres notés non « Investment grade » (haut rendement) seront inférieurs à 20 % de l'actif. En cas de dégradation de la notation des titres « Investment grade » entraînant un dépassement de ce seuil de 20 %, le FCP cèdera les titres dégradés concernés dans l'intérêt des porteurs. Le gestionnaire pourra également sélectionner des titres non notés par une agence en s'appuyant sur la notation interne de ses propres analystes dans la limite de 10 % de l'actif.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à ces notations mais peut en tenir compte dans sa propre analyse, au même titre que d'autres éléments, afin d'évaluer la qualité de crédit de ces titres et décider le cas échéant de leur acquisition ou de leur vente.

Les émetteurs privés peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif global net. La gestion peut toutefois privilégier les émetteurs publics selon les conditions de marché.

Le FCP peut investir dans des obligations convertibles à hauteur de 10% de l'actif net du FCP.

La sensibilité du portefeuille est comprise entre -1 et 3

Actions ou parts d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger : français et fonds d'investissement de droit étranger. Ces OPCVM ou FIA appartiendront à la catégorie "monétaire " ou "obligations et autres titres de créances zone euro", dans le respect des contraintes du FCP.

Les parts ou actions de ces FIA ou fonds d'investissement de droit étranger doivent répondre aux quatre critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier ; à savoir (i) surveillance équivalente à celle applicable aux OPCVM et coopération entre l'AMF et l'autorité de surveillance du FIA (ii) niveau de protection des porteurs équivalent à celui des OPCVM, (iii) leur activité doit faire l'objet de rapports semestriels et annuels détaillés et (iv) ne peuvent détenir eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans des parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement étrangers.

Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger peuvent être gérés par la société de gestion ou une entreprise qui lui est liée. Les stratégies de ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger sont compatibles avec celles de l'OPCVM. L'investissement dans chacun de ces actifs se fera dans le respect des règles d'investissement.

Le fonds pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label, à savoir une réduction de 20% de leur univers d'investissement initial ainsi qu'un taux d'analyse supérieur à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert Asset Management ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée.

Actions : Néant.

Instruments dérivés

De manière complémentaire, des swaps, futures et options sur taux peuvent être utilisés pour atteindre l'objectif de gestion.

Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- ◆ Réglementés
- ◆ Organisés
- ◆ De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ◇ Action ;
- ◆ Taux ;
- ◇ Change ;
- ◇ Crédit ;

Nature des interventions :

- ◆ Couverture ;
- ◆ Exposition ;
- ◇ Arbitrage ;

Nature des instruments utilisés :

- ◆ Futures (uniquement de taux) ;
- ◆ Options (uniquement de taux) ;
- ◆ Swaps (swaps de taux) ;
- ◇ Change à terme ;
- ◇ Dérivés de crédit ;

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ◆ Couverture partielle ou totale du portefeuille,
- ◆ Augmentation de l'exposition au marché, le total des expositions hors bilan ne dépassera pas un équivalent de 100% de l'actif,
- ◆ Gestion du risque de taux par l'achat (afin d'augmenter l'exposition du portefeuille) ou la vente (pour couvrir le portefeuille) de futures ou options de taux d'intérêt.
- ◆ Ajustements du fait de mouvements de souscriptions et rachats et/ou adaptation aux conditions de marché.

Titres intégrant des dérivés

- *Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :*

Risque de taux, risque de crédit, risque action

- *Nature des interventions :*

Le gérant peut prendre des positions dans un but de couverture et/ou d'exposition.

- *Nature des instruments utilisés :*

Les instruments utilisés sont les supports de type obligataire, EMTN, titres négociables, auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription et plus particulièrement des obligations convertibles et échangeables dont l'exposition sur les marchés actions sera non significative et dont le rendement actuariel sera nettement positif. Le fonds pourra également intervenir sur les obligations callable et puttable.

- *Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :*

Le gérant peut recourir à des titres intégrant des dérivés dans le cas où ces titres offrent une alternative par rapport aux autres instruments financiers ou si ces titres n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers.

Dépôts, liquidités et emprunts d'espèces :

Afin de contribuer à la réalisation de l'objectif de gestion, le FCP pourra avoir recours à des dépôts et à des emprunts, notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du FCP et tirer parti d'opportunités de marché. Ce type d'instruments sera utilisé de la façon suivante :

- Dépôts : le FCP se réserve la possibilité d'utiliser les dépôts dans la limite de 20% de son actif auprès d'un même établissement de crédit.
- Emprunts d'espèces : le FCP pourra, de façon temporaire, réaliser des opérations d'emprunt d'espèces dans la limite de 10% de son actif. L'objectif sera soit de profiter d'opportunités sur le marché soit de gérer un décalage lors d'un rachat ou entre un flux d'achat et un flux de vente.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Néant.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-après ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à tel investissement et de se forger par lui-même sa propre opinion en s'entourant si nécessaire, des tous les conseillers spécialisés dans ces domaines afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation personnelle.

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à la souscription. L'investisseur est averti que le capital n'est pas garanti, il peut ne pas être entièrement restitué.

Risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le FCP baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative. Par ailleurs, le FCP peut être investi dans des titres dont la notation est basse ou inexistante, ce qui peut accroître le risque de crédit

Risque de taux : Il s'agit du risque de dépréciation des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, le prix des obligations à taux fixe peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative de votre FCP. Le FCP est géré dans une fourchette de sensibilité comprise entre -1 et 3.

Risque de contrepartie : Le FCP peut utiliser des instruments financiers à terme, de ce fait, le FCP peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations.

Risque lié à l'utilisation de titres non notés ou de titres à haut rendement : Le FCP peut être exposé au risque de crédit sur des titres de notation inférieure à BBB- ou des titres non notés. L'utilisation de ce type de titres peut accroître le risque crédit et peut entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative à la baisse.

Risque de liquidité : Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs. Ce risque concerne principalement les obligations dont l'émetteur est situé en dehors de la zone OCDE ainsi que les titres non notés ou notés en catégorie « non investment grade ».

Risque lié aux obligations convertibles : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, niveau des primes de risque sur les émetteurs, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution de la volatilité implicite de l'action sous-jacente de l'obligation convertible ou échangeable. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. Les obligations convertibles sélectionnées devront avoir une sensibilité au risque action non significative.

Risque en matière de durabilité : il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Risques accessoires : Ces risques sont accessoires car la gestion n'expose pas le Fonds au-delà de 10 % de son actif :

Risque lié à l'investissement sur les marchés émergents : Le risque de marché et de crédit est amplifié par des investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

Minimum 18 mois.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Jean-François SIBIRIL,
64 Boulevard de Reuilly - 75012 PARIS

2. Politique d'investissement

a) Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPC au cours de l'exercice.

L'année qui s'achève restera inédite dans l'histoire des marchés financiers à plusieurs égards.

En effet, la sortie de la crise sanitaire, la guerre en Ukraine et surtout une inflation qui retrouve des niveaux des années 80 a poussé les Banques Centrales à procéder aux plus forts resserrements monétaires de ces quarante dernières années. Les Institutions monétaires ont fait de la lutte contre l'inflation leur priorité, quel qu'en soit l'impact sur la croissance économique,

De même, l'année 2022 s'est avérée particulièrement complexe sur les marchés financiers avec une conjonction de facteurs défavorables tant pour les actions que pour les obligations. Rares sont les années durant lesquelles ces classes d'actifs affichent toutes deux des performances négatives. L'année aura été notamment marquée par une crise obligataire d'ampleur : le taux 10 ans français clôture à 3,12%, soit une hausse de 292 bps sur douze mois, retrouvant les niveaux de 2011.

Les obligations gouvernementales libellées en euro ont largement sous-performé (-18,22% pour l'indice ICE BofA Euro Government Index), les autres classes d'actifs obligataires connaissent également des évolutions fortement négatives : -13,94% pour l'Investment Grade (indice ICE BofA Euro Corporate Index) et -11,47% pour le High Yield (indice ICE BofA Euro High Yield Index).

Les indices actions mondiaux s'affichent également dans le rouge : la zone Euro a toutefois mieux résisté que les autres zones : -12,31% pour l'EURO STOXX Return Index.

Sans nul doute, la thématique des pressions inflationnistes sur l'économie mondiale persistera en 2023. Les récentes données outre-Atlantique laissent toutefois entrevoir la possibilité d'une inflexion prochaine en zone euro, mais le degré de décélération de la hausse des prix demeure très incertain. La trajectoire de l'inflation poussera la BCE à conserver, en début d'année, un discours très restrictif avec la poursuite de son resserrement monétaire.

Entre durcissement des conditions monétaires et dégradation progressive des indicateurs macroéconomiques, se pose désormais la question de l'ampleur du ralentissement économique en 2023. Parmi tous les risques qui pèsent sur l'économie mondiale, l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur les entreprises et sur la consommation des ménages devrait continuer de peser l'an prochain. Au premier semestre 2023 et dans la continuité des prochaines hausses de taux de la BCE, les taux souverains en zone euro seront toujours sous pression, à l'image du mouvement enregistré en décembre 2022. Il nous semble néanmoins probable que l'essentiel du mouvement de hausse des taux sur les obligations d'État ait désormais été réalisé. Ceux-ci devraient désormais évoluer dans une fourchette assez élevée dont l'évolution dans la 2^{de} partie de l'année sera plus incertaine, fonction à la fois du recul de l'inflation et de l'ampleur de la récession.

b) Politique de l'OPC – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

Même si le portefeuille crédit a souffert durant le mois de janvier, nous avons mis à profit la part importante de liquidité disponible afin de rentrer des positions sur des niveaux beaucoup plus intéressants qu'en 2021. A ce titre, nos achats se sont portés à la fois sur le segment crossover qui a sous-performé sur le mois (Netflix, Spie, Rolls Royce, Iliad, Faurecia, Crown Holdings), mais également sur les émetteurs investment grade qui ont souffert en raison de la hausse des taux courts (BNP,

Toyota, VW, JC Decaux). Nous avons gardé une sensibilité taux modérée, autour de 1, avec une couverture partielle en Schatz et Bund. En février, L'indice crossover s'est tendu de +65 bps sur le mois pour culminer à 345 bps, connaissant tout au long du mois des variations quotidiennes importantes au gré de l'escalade de la violence en Ukraine et de la sévérité des sanctions annoncées par l'Ouest. Dans ce contexte, nous avons, de nouveau, exploité la part importante de liquidité disponible en privilégiant les investissements sur les émetteurs Investment Grade (GM, Morgan Stanley, Goldman Sachs, Santander etc..), qui sont moins sensibles à l'évolution des spreads de crédit et qui affichent des rendements plus intéressants en raison des anticipations de normalisation monétaire. Au cours du mois de mars, les primes de risque sur le marché du crédit ont eu un comportement contrasté, se tendant fortement en début de mois pour clôturer presque inchangées. Pendant ce mois, nous avons, au fur et à mesure de la tension sur les taux courts, reconcentré le portefeuille crédit en faisant quelques arbitrages : ventes des obligations souveraines allemandes / achats crossover : Plastic Omnium 06/2024, Ball 12/2023, Ford 05/2024. La réouverture du marché primaire reste progressive avec une seule opération ce mois-ci sur A2A. Nous comptons profiter du repricing sur les taux pour continuer d'augmenter le rendement du fonds. La sensibilité taux reste stable autour de 1,50 sur le mois. Au cours du mois d'avril, les taux courts ont continué de se tendre, avec un swap 2 ans euro à près de 1%, anticipant 3 hausses de taux directeurs en 2022. Les spreads de crédit sont restés également sous tension avec un écartement d'environ 20 bps sur les maturités 1-3 ans. L'ensemble de ces éléments a contribué négativement à la performance du fonds, malgré une diminution de la maturité moyenne du portefeuille crédit et un cash disponible autour de 15%. À la suite des résultats trimestriels, nous avons constaté que le profil crédit des émetteurs en portefeuille reste robuste. Nous avons complété quelques positions sur des maturités courtes comme Amadeus, Plastic Omnium et Carrefour sur la maturité 2024. Au cours du mois de mai, nous avons profité des rendements attractifs pour rallonger la duration sur plusieurs émetteurs investment grade, déjà présents dans le fonds, que nous considérons robustes face au risque, comme Société Générale, Crédit Agricole ou encore Cap Gemini. Nous avons également renforcé la poche non notée avec des achats sur Fromagerie Bel 2024 (1,50% de rendement à l'achat), Lagardère 2024 (rendement à l'achat : 2,38%), Seb 2024 (1,50% de rendement à l'achat). Sur le segment high yield, nous restons prudents, considérant que l'aversion au risque n'est pas terminée. En juin, nous avons poursuivi la stratégie suivante, en ligne avec notre scénario économique : augmenter les positions investment grade robustes (secteurs banques, Utilities, Telecom) sur la maturité 2 ans (Crédit agricole, Citigroup, Caixabank) pour des rendements autour de 2,50%, afin de bénéficier d'un repricing de la hausse des taux courts, excessive à notre sens, sans souffrir outre mesure de l'écartement des spreads de crédit. Concernant les positions high yield, nous restons très prudents avec des positions sur des maturités très courtes entre 6 mois et 1,5 an en moyenne, qui aujourd'hui rémunèrent entre 3% et 4% de rendement à maturité. Au fur à mesure de la tension sur les taux d'intérêt, nous avons augmenté tactiquement la sensibilité taux du fonds jusqu'à 1,80 via l'achat de futures bunds à partir de 1,60% sur le 10 ans allemand. En juillet, et dans la continuité des mois précédents, nous avons augmenté les positions Investment Grade sur des maturités autour de 2 ans (Wordline, Stellantis, ING). Nous restons conservateurs sur les positions High yield du fait des craintes macroéconomiques et de rendements toujours intéressants compte tenu du risque sur la partie très courte de ce segment (autour de 2%). Au cours du mois d'août, le portefeuille crédit est resté stable sur le mois. Nous avons laissé, depuis le début de l'été, la maturité moyenne diminuer sensiblement afin d'avoir un profil de risque plus résilient devant les secousses actuelles et à venir. La maturité moyenne du portefeuille crédit s'établit ainsi à 23,4 mois. Par ailleurs, nous avons diminué l'exposition sur le high yield, en allégeant la position sur Faurecia. Enfin, nous avons profité du marché primaire afin de réinvestir sur le segment investment grade court (2 ans), en

participant aux nouvelles émissions Volvo et Siemens, émetteurs bien notés avec des rendements supérieurs à 2%. En l'absence de signaux positifs sur l'inflation en septembre, nous avons continué de laisser la duration crédit diminuer à 23,5 mois. Dans le cadre du passage du fonds en Article 8 - SFDR, nous avons réalisé un certain nombre d'arbitrage afin de respecter les contraintes liées à l'ISR, et en effectuant des ventes sur des émetteurs tels que ArcelorMittal, Leonardo, Rolls Royce, Campari. A ces ventes sont venus se substituer des achats sur Caixabank, Crown Holdings, Spie, Ryanair ou encore Volvo Cars. Dans ce contexte, le marché primaire atone n'a pas créé de nouvelles opportunités d'investissement intéressantes. En octobre, le marché du crédit s'est amélioré. L'accalmie sur les prix de l'énergie, et notamment celui du gaz en Europe qui est de retour à moins de 100 €/MWh, a contribué à alimenter un mouvement d'appétit pour le risque. L'indice Itraxx Crossover, qui reste certes sur des niveaux inédits depuis la pandémie et la crise financière, s'est resserré de près de 100 bps au cours du mois. Afin de finaliser le passage du fonds en Article 8 – SFDR, nous avons soldé les positions sur le groupe Renault que nous avons remplacé par des achats sur Barry Callebaut, Vonovia ou encore WPP. Par ailleurs, nous avons réduit l'exposition sur Ubisoft en raison des surcoûts de développement. Enfin, nous avons participé à l'émission Vattenfall avril 2024 (rendement de 3,37% à maturité). Le marché du crédit a profité d'un environnement favorable en novembre, avec un resserrement d'environ 40 bps sur les maturités 1-3 ans. Nous avons, ce mois-ci, été très actifs sur le portefeuille, d'abord grâce au retour d'un marché primaire très dynamique avec de nouvelles émissions sur Volkswagen, KBC et Leasys. Ensuite, nous avons rallongé en maturité notre poche crossover /BB+ avec des opérations sur Elis, Ford, ZFF et Ball. Enfin, nous avons préféré sortir notre position sur Téléperformance à la suite des questions concernant les conditions de travail de leur entité en Colombie. Au cours du mois de décembre, nous avons profité d'une tension supplémentaire sur les taux courts pour réduire notre poche de cash avec des achats sur A2A, Publicis et VW. Par ailleurs, et suite au remboursement anticipé de l'obligation Ball 2023, nous avons pu réinvestir sur le segment High Yield avec des achats sur Ford et Cellnex. Nous avons également rallongé la maturité sur notre position Bureau Veritas sur 2025. Nous allons débuter 2023 avec un rendement sur le fonds quasiment au plus haut de l'année. Il est à noter que MAM Short Duration ESG absorbe le fonds MAM Short Term Bonds sur la VL du 29/12.

c) Perspective - vision des possibilités futures de l'OPC.

Le contexte de l'année 2023 sera beaucoup plus favorable aux marchés obligataires grâce aux violents ajustements intervenus, à la fois sur les taux d'intérêt et sur les spreads de crédit, au cours de l'année 2022. Nous débutons l'année avec des taux de dépôt en Zone Euro à 2%, mais les anticipations de marché intègrent déjà un resserrement nettement plus prononcé, à savoir des taux directeurs à 3.40% d'ici le mois de juillet 2023. Ces anticipations se reflètent sur les taux swaps. Ainsi le swap Euro 2 ans, référence pour nos achats d'obligations sur cette maturité, s'élève à 3.40% en ce début d'année. Concernant la partie spread de crédit, et en prenant comme référence l'indice Barclays Euro aggregate corporate 1-3 ans, nous débutons l'année sur un niveau de 150 bps avoir débuté l'année 2021 à 65 bps et être monté au-delà de 200 bps au cours de l'année 2022. La somme des composante taux et crédit permettent aujourd'hui d'assurer un portage conséquent qui, sauf nouvelle crise majeure, permet d'absorber des chocs de volatilité liées aux anticipations de croissance et d'inflation. L'inflexion des taux d'inflation permet également d'anticiper un marché obligataire plus favorable même si celle-ci est aujourd'hui, et avant tout liée à la baisse marquée des prix des matières premières. Les banques centrales devraient terminer leur cycle de hausse des taux directeurs d'ici l'été. La grande question de

2023 reste l'ampleur du ralentissement économique qui, aujourd'hui, est anticipé comme modéré et des marchés de l'emploi toujours solides, à la fois aux Etats-Unis et en Europe. Dans ce contexte, nous favorisons le segment investment grade qui offre des rendements les plus élevés de la décennie. Le segment high yield nécessite une approche très sélective en considérant le meilleur couple fondamentaux / valorisation. Nous privilégions les émetteurs de notation BB qui disposent de marges élevées et qui parviennent à préserver leur rentabilité. En termes de maturité, nous reste centré sur les points de courbe 12-24 mois qui sont les plus rémunérateurs dans un contexte de courbe inversée.

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

La performance

Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

MAM SHORT DURATION ESG I CAP -4.02%

MAM SHORT DURATION ESG IG CAP -3.73%

MAM SHORT DURATION ESG C CAP 0.59% *

* Depuis la création des parts, soit du 05/10/2022 au 30/12/2022

Le benchmark du fonds réalise une performance de -0.02 % sur cette période.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'O.P.C.

Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
XEUR FGBS SCH 0322		96560920	-83393570
EURO SCHATZ 0922		70935050	-70931500
FGBL BUND 10A 0322		55459750	-52085720
FGBL BUND 10A 0622		52285360	-52140620
EURO SCHATZ 1222		43007375	-42961250
FGBL BUND 10A 1222		34649970	-34797780
FGBL BUND 10A 0922		20239250	-20251700
EURO SCHATZ 0622		17814800	-17826400
MAM SHORT TERM B I	FR0011683077	1153036.92	-18086332.93
EURO SCHATZ 0323		13837600	

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)

Type Instrument	Code ISIN	Libellé valeur	Valeur Boursière totale
OPCVM	FR0011683051	MAM HIGH YIELD ESG Part I	3 540 154.31

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Changements intéressant le Fonds intervenus au cours de l'exercice

- Changement de l'indice EONIA par €STER + ajout 2 articles
- Information règlement benchmark
- Mise à jour FDGV
- Mise à jour texte SFDR
- Changement de nom de Amilton Short Duration à MAM Short Duration ESG
- Passage en article 8 du règlement SFDR
- Création part C (le 05/10/2022)
- Relèvement du montant de souscription minimum part I à 250k€
- Précision du % sur "Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 10% de l'actif net."
- Absorption de MAM Short Term Bonds ESG sur VL du 29/12/2022
- Éclatement des frais de gestion en compartimentant : les frais des gestion financière et frais administratifs. Augmentation des frais sur la part C

Changements intéressant le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

Néant

3. Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

En ce qui concerne la prise en compte des critères ISR dans les investissements réalisés, des études sectorielles et thématiques sont réalisées de façon mensuelle, en vue de la définition du périmètre d'investissement ISR. Dans ces documents, les enjeux ISR du secteur sont identifiés, et le profil ESG des entreprises y est décrit. Ces dix études annuelles sont présentées à tous les gérants et enregistrées sur la base de données commune à l'ensemble des équipes de Meeschaert Asset Management.

Meeschaert AM est également signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009

La politique ESG ainsi que des informations sur les activités ISR de Meeschaert Asset Management sont disponible sur le site internet : <https://meeschaert-am.com/> à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2022 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Empreinte Carbone

Le fonds n'est pas assujetti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi Energie Climat (article 29). Toutefois, la politique ESG de Meeschaert AM expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion.

Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations réglementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires.

Politique des droits de vote

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au

siège de la société de gestion à la Tour Maine Montparnasse au 33 avenue du Maine à Paris ou sur le site www.meeschaert-am.com . Meeschaert AM publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

Règlement SFDR et TAXONOMIE

Article 8 Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Notation extra-financière

Au 30/12/2022, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 51.2 sur une échelle de 0 à 100.

Règlement Taxonomie

L'objectif d'alignement Taxinomie fixé par la Société de Gestion pour ce fonds est de 0%.

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire).

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion.

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Eléments qualitatifs**

La politique de rémunération est décidée en cohérence avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme de MAM. Cette politique n'encourage pas une prise de risque susceptible d'excéder le niveau de risque défini par MAM.

Conformément à l'article 319-10 10° du Règlement Général de l'AMF, un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être

exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

La rémunération variable reflète des performances durables et conformes à la politique de risques en fonction de l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs conformément aux plans de rémunérations variables et aux résultats de MAM, liant ainsi de fait, les intérêts des collaborateurs avec ceux de MAM, de ses actionnaires et de ses investisseurs, à court et à moyen terme. Elle vise à reconnaître la performance individuelle voire collective dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe Meeschaert. Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, la rémunération variable n'est pas directement et uniquement corrélée aux revenus générés.

MAM dispose d'un comité spécialisé en matière de rémunérations composé des 3 personnes suivantes :

- Le Président du groupe Meeschaert qui est aussi le Président du Conseil de Surveillance de MAM. Il exerce les fonctions de Président du comité de rémunérations de MAM.
- Le Secrétaire Général du groupe Meeschaert
- Le Président de la société de gestion MAM.

Le personnel concerné par les dispositions de rémunération correspond à toutes les personnes qui ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds et/ou de la société de gestion : dirigeants, gérants, COO, responsables des fonctions de contrôle et de risques, commerciaux, personnel assimilés par leur niveau de rémunération.

L'attribution individuelle des parts variables de rémunération du personnel identifié est corrélée :

- D'une part, à une évaluation individuelle annuelle formalisée qui prend en compte la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés
- D'autre part, aux résultats de MAM.

En conséquence des principes rappelés ci-dessus, la rémunération variable comporte :

- Une part acquise, ci-après « Part Acquise », qui représente 50% de la rémunération variable ;
- Une part conditionnelle, ci-après « Part Conditionnelle » qui représente également 50% de la rémunération variable et qui est soumise à la réalisation cumulative des quatre conditions suivantes :
 - ✓ Présence ;
 - ✓ Performance individuelle.
 - ✓ Résultats de MAM
 - ✓ Respect des règles, chartes, et codes de déontologie en vigueur dans l'entreprise.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Les modalités de règlement différé des rémunérations variables ne s'appliquent pas lorsque le montant de la rémunération variable attribuée est inférieur ou égal à un seuil fixé à 100 000 euros.

La Part Acquise de la rémunération variable égale à 50% du montant total de la rémunération variable est versée en numéraire au plus tard le 30 avril de l'année N+1.

La Part Conditionnelle est versée en instruments financiers par tiers différé, sur les trois exercices postérieurs à celui de l'attribution.

La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la SGP et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles qu'elle gère et de la personne concernée. Le montant total des rémunérations variables est en général diminué d'une part substantielle lorsque la société de gestion

de portefeuille n'est pas bénéficiaire et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres en référence à leur indicateur de référence.

Type d'instruments financiers versés : Le personnel identifié recevra du cash indexé sur un panier de fonds MAM représentatifs de la gestion mise en œuvre par la société de gestion dans le cadre de ses activités. Ces fonds seront représentatifs des trois types de gestion actions, obligations et diversifiées.

- **Eléments quantitatifs**

Meeschaert Asset Management en qualité de société de gestion de portefeuille dispose d'un agrément, dans le cadre de la gestion concernant les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM), conformément à la Directive n°2009/65/CE (Directive OPCVM) et également dans le cadre de la gestion de Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), conformément à la Directive n°2011/61/UE (Directive AIFM).

Les responsabilités qui incombent à Meeschaert Asset Management dans le cadre de ces deux dispositions sont relativement similaires et Meeschaert Asset Management estime que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relevant de l'administration d'OPCVM ou de fonds d'investissement alternatifs.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2022 les montants suivants :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques) : 3 951 498 € (salaires de base tous types de contrats confondus).
- Montant total brut des rémunérations variables versées : 1 267 700 €.
- Nombre de bénéficiaires : 72 (ensemble des collaborateurs ayant perçu une rémunération au cours de l'année 2022, tous types de contrats confondus).

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel du gestionnaire dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de MEESCHAERT Asset Management ne permettent pas une telle identification par fonds ; Aussi les chiffres ci-dessous présentent le montant agrégé des rémunérations au niveau global de MEESCHAERT Asset Management :

- Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs : 1 603 976 €.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de MEESCHAERT Asset Management dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds dont elle est la société de gestion (excluant les cadres supérieurs) : 1 892 181€

La politique de rémunération a été adoptée par le conseil de surveillance du 28/03/2017.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: MAM SHORT DURATION ESG
Identifiant d'entité juridique : 969500K7LKPI6MD54052

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%



dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 42.73% d'investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FCP sont atteintes via la méthodologie employée pour sélectionner les titres qui la compose. En effet, l'équipe ISR a validé l'entier des émetteurs présents dans le FCP au travers d'une analyse qualitative et/ou quantitative. Celle-ci intègre une dimension environnementale (prise en compte de la lutte contre le changement climatique, la

préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et des déchets, etc) et une dimension sociale au travers des enjeux sociaux et sociétaux tels que la gestion des conditions de travail, le bien-être des collaborateurs, le dialogue social, les compétences des salariés, la gestion des restructurations. Parmi les enjeux sociétaux, on retrouve le respect des droits de l'Homme, les relations avec les communautés locales, la gestion de la chaîne de valeur (amont et aval), l'éthique des affaires.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité témoignant une performance abrégée au niveau du fonds sont l'intensité carbone du portefeuille par M€ de CA et la fréquence du taux d'accidents des entreprises présentes en portefeuille

Intensité carbone à fin 2022 : 176.47 tCO₂e/M€ de CA

Taux de fréquence des accidents à fin 2022 : 0.79 accident par 200 000h travaillées

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Les indicateurs ont été mesurés pour la première fois cette année

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le fonds promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 5% d'investissements durables. L'équipe ISR veille à la bonne application de la méthodologie de l'investissement durable définie par Meeschaert AM dans le cadre de SFDR, ce qui permet au fonds d'atteindre son objectif d'investissement durable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les PAI sont monitorés à l'aide de notre fournisseur de données ISS ESG, les équipes de recherche ISR ont formalisé des seuils minimaux afin de prendre en considération les incidences négatives des investissements. A ce jour, des sociétés n'ont pas été intégrées à la définition d'investissement durable bien qu'elles présentaient une contribution environnementale et/ou sociale car elles ne respectaient pas les seuils fixés.



Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— — Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

À travers la prise en compte des 14 PAI obligatoires, et notamment l'utilisation des 2 PAI suivants, les investissements durables de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE :

- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le principe de DNSH qui prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été intégré par Meeschaert AM grâce aux 14 PAI obligatoires ainsi qu'au suivi des controverses. Pour renforcer sa méthodologie de prise en compte des incidences négatives, Meeschaert AM a défini des seuils, lorsque cela était possible, et des engagements afin renforcer les taux de couverture et échanger sur les pratiques des entreprises. Si les valeurs ne respectent pas les seuils, elles ne seront pas définies comme investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui **constituent la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

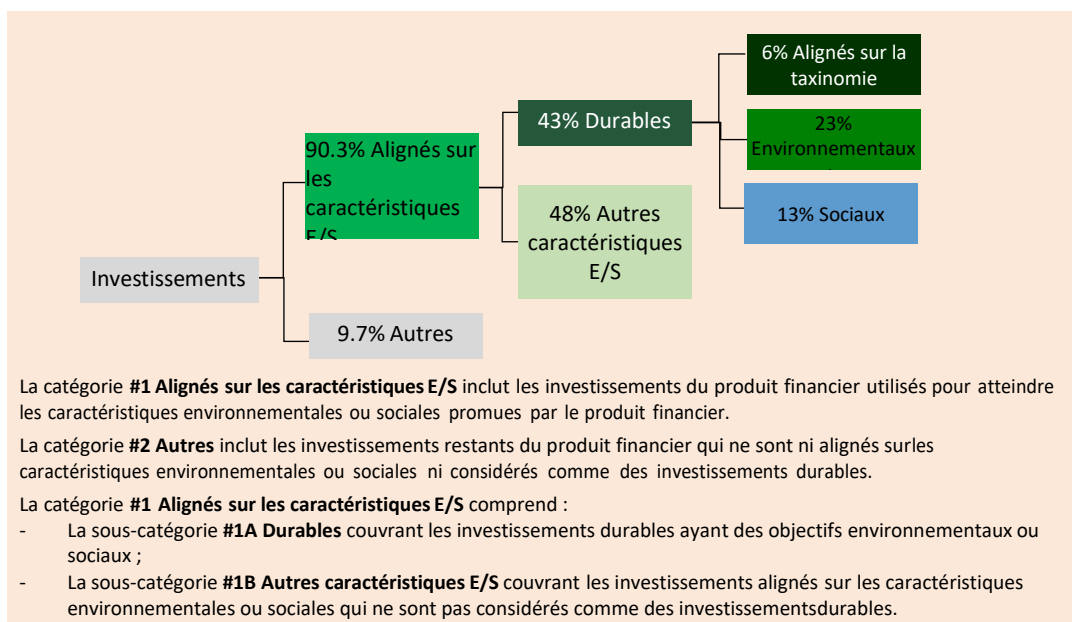
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Plastique Omnium	Automobile	1.4%	France
stellantis	Automobile	1.2%	Pays bas
Netflix	Services de communication	1.2%	Etats unis
Hime	Utilities	1.1%	France
Goldman sachs	Finance	1.1%	Etats unis
Volvo	Automobile	1.1%	Suede
Arval	Finance	1.1%	France
Amadeus	Technologie	1.1%	Espagne
Illiad	Services de communication	1.1%	France
Ball Corp	Industrie	1.1%	Etats unis



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Communication Services	7%
Consumer Discretionary	13%
Consumer Staples	1%
Energy	0%
Financials	23%
Health Care	1%
Industrials	4%
Information Technology	1%
Materials	1%
Not Collected	34%
Real Estate	2%
Utilities	1%
Autres	13%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

☒ **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

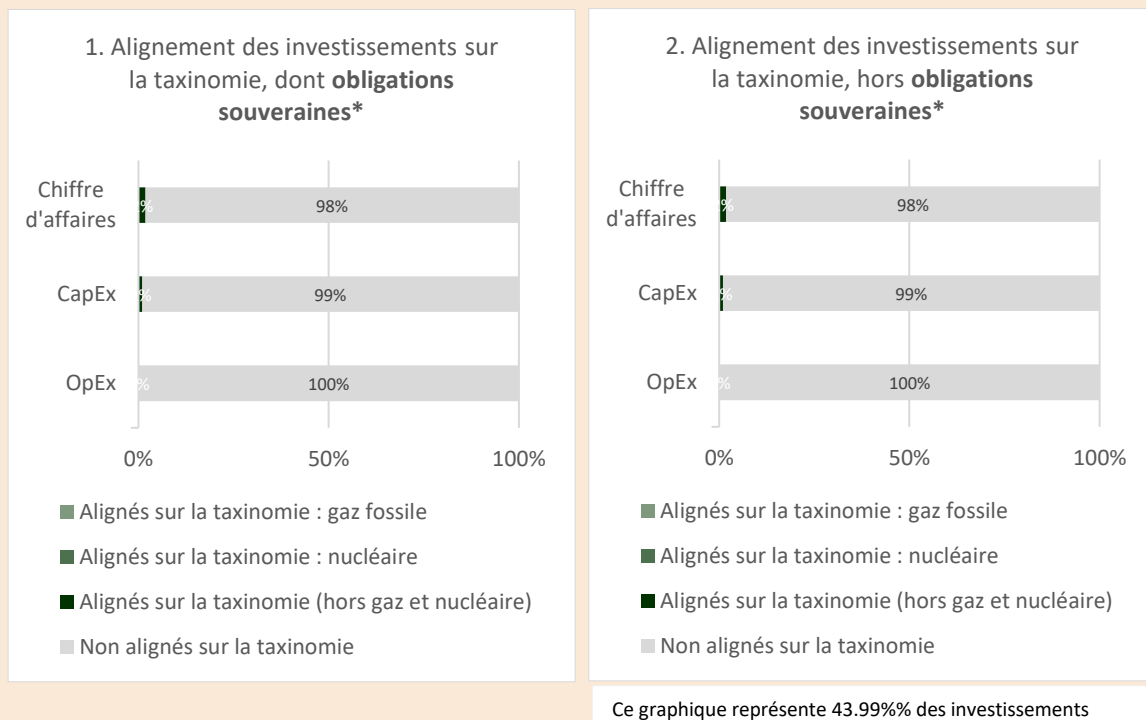
Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Intégrant les souverains :

Revenus : habilitantes 0.58 %; transitoires 0.00 %

Capex : habilitantes 0.04 %; transitoires 0,00%

Opex : habilitantes 0.00 %; transitoires 0.00 %

Hors souverains :

Revenus : habilitantes 0.59 %; transitoires 0.00%

Capex : habilitantes 00.04 %; transitoires 0.00%

Opex : habilitantes 00.00 %; transitoires 00.00%

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Ce pourcentage est calculé pour la première fois cette année, l'évolution de ce dernier sera communiquée sur la prochaine période.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE était de 23% pour le fonds à fin 2022.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

13% des actifs du FCP (hors liquidités) étaient des investissements durables avec une contribution sociale.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

9.7% de l'actif net était considéré comme « autres » hors liquidité. Il s'agit des émetteurs qui suscitent un intérêt pour les gérants mais dont les fournisseurs de données n'assurent pas/plus la couverture ainsi que les fonds classifiés article 6. Cette poche ne peut excéder 10%



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'assurer une bonne application de la méthodologie intégrant les caractéristiques environnementales et/ou sociales, des contrôles ont été mis en place au niveau des univers de départ ainsi qu'au niveau des fonds.

Les univers de départ sont réalisés par l'équipe ISR de Meeschaert AM, l'analyse permet d'appliquer les caractéristiques environnementales et/ou sociales propres au fonds. Ceux-ci sont vérifiés par l'équipe des risques. De plus, une vérification des investissements réalisés dans le fonds est faite par l'équipe de la conformité. Un blocage pré-trade est en place afin que les gérants ne puissent pas investir dans des valeurs non-éligibles aux caractéristiques ESG définies pour le fonds.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Section non applicable, l'indice de référence n'est pas défini par des caractéristiques ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

COMPTES ANNUELS

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS Bank.

MAM SHORT DURATION ESG

Fonds Commun de Placement

Siège social de la société de gestion :

MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine

75015 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 30 décembre 2022)

Jean-François SIBIRIL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de VERSAILLES
64 boulevard de Reuilly
75012 PARIS

MAM SHORT DURATION ESG

Fonds Commun de Placement

Siège social de la société de gestion :

MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

Tour Maine Montparnasse

33 avenue du Maine

75015 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 30 décembre 2022)

Aux porteurs de parts du FCP,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par la la société de gestion, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du FCP MAM SHORT DURATION ESG relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2022 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, en vertu du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable, notamment pour ce qui concerne les titres et instruments financiers en portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction de la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 22 février 2023
Le Commissaire aux Comptes



Jean-François SIBIRIL

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	241 856 891,26	183 569 876,19
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	227 069 411,94	161 426 555,27
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	227 069 411,94	161 426 555,27
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	14 627 229,32	22 071 190,92
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	14 627 229,32	22 071 190,92
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	160 250,00	72 130,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	160 250,00	72 130,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	5 155 252,56	135 787,20
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	5 155 252,56	135 787,20
COMPTES FINANCIERS	12 265 560,02	42 202 144,52
Liquidités	12 265 560,02	42 202 144,52
TOTAL DE L'ACTIF	259 277 703,84	225 907 807,91

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	257 202 217,72	225 885 026,84
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-4 806 335,64	-896 556,86
Résultat de l'exercice (a,b)	1 860 818,92	790 764,91
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	254 256 701,00	225 779 234,89
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	160 250,00	72 130,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	160 250,00	72 130,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	160 250,00	72 130,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	4 860 752,84	56 443,02
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	4 860 752,84	56 443,02
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	259 277 703,84	225 907 807,91

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FGBS SCH 0322	0,00	13 219 540,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0323	13 704 600,00	0,00
FGBL BUND 10A 0322	0,00	3 427 400,00
FGBL BUND 10A 0323	1 329 300,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	21 161,65	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 364 905,22	1 465 408,51
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	2 386 066,87	1 465 408,51
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	130 275,53	93 629,01
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	130 275,53	93 629,01
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 255 791,34	1 371 779,50
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	528 978,74	581 482,49
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 726 812,60	790 297,01
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	134 006,32	467,90
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 860 818,92	790 764,91

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a

dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP.
- des commissions de mouvement facturées au FCP.

	Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif Net	Part C : 0.50 % TTC maximum Part I : 0.45 % TTC maximum Part IG : 0.45 % TTC maximum
2	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Frais intégrés dans les frais de gestion financière
3	Frais indirects maximum	Actif net	Non significatif
4	Commissions de mouvement	Prélèvement à chaque transaction	Société de gestion : néant Dépositaire : Néant
5	Commission surperformance (*)	Actif Net	15 % TTC de la surperformance positive du FCP par rapport à l'indice Ester (€STR) capitalisé +8.5 bps Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

(*) Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Les frais de gestion variables correspondent à une **commission de surperformance**.
Période de référence :

La commission de surperformance se calcule sur une période de référence de 12 mois, du 1er janvier au dernier jour de bourse de décembre.

Base et assiette de calcul :

La commission de surperformance du Fonds est calculée selon la méthode indiquée, c'est-à-dire par référence à un fonds indicé réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence (EONIA Capitalisé (méthode OIS)) et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le Fonds réel. La performance du Fonds/fonds indicé est déterminée par rapport à son actif comptable/actif indicé après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la provision pour commission de surperformance (hors commission de performance figée liée aux rachats et définitivement acquise à la société de gestion).

Provision :

Dès lors que la performance du Fonds depuis le début de la période de référence est supérieure à celle du fonds indicé, une provision de 15% de cette surperformance est constituée à chaque calcul de la valeur liquidative.

Reprise de provision :

Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport au fonds indicé, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision (hors commission de performance figée liée aux rachats et définitivement acquise à la société de gestion). Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission variable ne sera définitivement perçue qu'en fin de période de référence seulement si, sur la période de référence, la performance du Fonds est positive et supérieure à celle du fonds indicé.

Prélèvement :

La commission de surperformance est prélevée annuellement au bénéfice de la société de gestion sur la

dernière valeur liquidative de la période de référence, sous réserve, qu'à cette date, la période de référence soit au minimum égale à douze mois.

Les rachats nets (montant des rachats restant après déduction des souscriptions reçues) survenus en cours d'exercice donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est disponible auprès de la Société de Gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts MAM SHORT DURATION ESG C	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM SHORT DURATION ESG I	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM SHORT DURATION ESG IG	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	225 779 234,89	137 914 375,38
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	223 886 549,79	213 340 658,67
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-187 137 595,08	-124 892 090,51
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	48 946,39	170 619,98
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 220 588,04	-1 224 809,25
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	922 880,00	479 230,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-721 915,00	-352 670,00
Frais de transactions	-42 117,20	-34 575,44
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-5 753 133,20	-476 550,95
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-6 480 431,40</i>	<i>-727 298,20</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>727 298,20</i>	<i>250 747,25</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-232 380,00	64 750,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-160 250,00</i>	<i>72 130,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-72 130,00</i>	<i>-7 380,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 726 812,60	790 297,01
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	5,85 (*)	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	254 256 701,00	225 779 234,89

(*) 30.12.2022 : Résultat de fusion

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 113 912,46	0,44
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	8 602 122,97	3,38
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	217 353 376,51	85,49
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	227 069 411,94	89,31
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	15 033 900,00	5,91
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	15 033 900,00	5,91

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	218 467 288,97	85,92	0,00	0,00	8 602 122,97	3,38	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 265 560,02	4,82
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	15 033 900,00	5,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	4 630 562,09	1,82	35 444 960,87	13,94	169 176 963,57	66,54	13 482 498,89	5,30	4 334 426,52	1,70
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	12 265 560,02	4,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	13 704 600,00	5,39	0,00	0,00	1 329 300,00	0,52

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	4 966 791,95
	Dépôts de garantie en espèces	159 340,90
	Coupons et dividendes en espèces	29 119,71
TOTAL DES CRÉANCES		5 155 252,56
DETTES		
	Rachats à payer	4 786 761,60
	Frais de gestion fixe	73 991,24
TOTAL DES DETTES		4 860 752,84
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		294 499,72

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part MAM SHORT DURATION ESG C		
Parts souscrites durant l'exercice	68 794,431	69 201 210,36
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	68 794,431	69 201 210,36
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	68 794,431	
Part MAM SHORT DURATION ESG I		
Parts souscrites durant l'exercice	6 091,607	61 254 557,99
Parts rachetées durant l'exercice	-8 375,927	-85 021 022,71
Solde net des souscriptions/rachats	-2 284,320	-23 766 464,72
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 811,825	
Part MAM SHORT DURATION ESG IG		
Parts souscrites durant l'exercice	9 555,769	93 430 781,44
Parts rachetées durant l'exercice	-10 504,794	-102 116 572,37
Solde net des souscriptions/rachats	-949,025	-8 685 790,93
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10 115,996	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part MAM SHORT DURATION ESG C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM SHORT DURATION ESG I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM SHORT DURATION ESG IG	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts MAM SHORT DURATION ESG C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 579,65
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,61
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM SHORT DURATION ESG I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	357 607,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM SHORT DURATION ESG IG	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	169 791,83
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			3 540 154,31
	FR0011683051	MAM EURO HIGH YIELD ESG Part I	3 540 154,31
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			3 540 154,31

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 860 818,92	790 764,91
Total	1 860 818,92	790 764,91

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM SHORT DURATION ESG C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	160 249,47	0,00
Total	160 249,47	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM SHORT DURATION ESG I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	667 407,86	649 785,11
Total	667 407,86	649 785,11

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM SHORT DURATION ESG IG		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 033 161,59	140 979,80
Total	1 033 161,59	140 979,80

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 806 335,64	-896 556,86
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-4 806 335,64	-896 556,86

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM SHORT DURATION ESG C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-708 507,21	0,00
Total	-708 507,21	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM SHORT DURATION ESG I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 943 934,77	-820 511,37
Total	-1 943 934,77	-820 511,37

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM SHORT DURATION ESG IG		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 153 893,66	-76 045,49
Total	-2 153 893,66	-76 045,49

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	114 794 850,13	112 267 927,46	137 914 375,38	225 779 234,89	254 256 701,00
Parts MAM SHORT DURATION ESG C en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	69 126 912,22
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	68 794,431
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	1 004,83
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-10,29
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	2,32
Parts MAM SHORT DURATION ESG I en EUR					
Actif net	114 794 850,13	112 267 927,46	137 914 375,38	115 163 487,09	87 777 752,04
Nombre de titres	11 125,542	10 839,172	13 229,766	11 096,145	8 811,825
Valeur liquidative unitaire	10 318,13	10 357,61	10 424,55	10 378,69	9 961,35
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-315,71	-143,37	-103,52	-73,94	-220,60
Capitalisation unitaire sur résultat	146,52	94,55	60,92	58,55	75,74
Parts MAM SHORT DURATION ESG IG en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	110 615 747,80	97 352 036,74
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	11 065,021	10 115,996
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	9 996,88	9 623,57
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,00	-6,87	-212,91
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	12,74	102,13

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 4.75% PERP EMTN	EUR	800 000	803 007,78	0,31
CONTINENTAL 0.0% 12-09-23	EUR	500 000	490 392,50	0,20
FRESENIUS SE 1.875% 24-05-25	EUR	750 000	717 770,14	0,28
HEI 2.25% 03-06-24 EMTN	EUR	500 000	498 738,39	0,20
HOWOGE WOHNUNGSBAUGESELLSCHAFT MBH 0.0% 01-11-24	EUR	1 500 000	1 387 815,00	0,54
SCHAEFFLER AG 1.875% 26-03-24	EUR	2 550 000	2 535 063,81	1,00
VOLKSWAGEN LEASING 1.375% 20-01-25	EUR	800 000	767 631,67	0,31
VONOVIA SE 0.0% 01-12-25 EMTN	EUR	1 000 000	876 140,00	0,34
VONOVIA SE 0.0% 16-09-24 EMTN	EUR	300 000	280 356,00	0,11
ZF FINANCE 3.0% 21-09-25 EMTN	EUR	500 000	465 966,47	0,18
ZF NA CAPITAL 2.75% 27-04-23	EUR	1 400 000	1 422 324,34	0,56
TOTAL ALLEMAGNE			10 245 206,10	4,03
AUSTRALIE				
TOYOTA FINANCE AUSTRALIA 0.064% 13-01-25	EUR	500 000	468 268,73	0,19
TOTAL AUSTRALIE			468 268,73	0,19
AUTRICHE				
RAIFFEISENLANDESBK 5.875% 11/23	EUR	1 000 000	1 014 375,48	0,40
RBI AV 6 10/16/23	EUR	500 000	511 128,15	0,20
WIENERBERGER AG 2.75% 04-06-25	EUR	500 000	488 476,47	0,19
TOTAL AUTRICHE			2 013 980,10	0,79
BELGIQUE				
BARRY CAL 2.375% 24-05-24	EUR	1 500 000	1 502 145,51	0,59
CCBGBB 1 10/26/24	EUR	900 000	863 388,37	0,34
GBLBBB 1 7/8 06/19/25	EUR	500 000	486 986,30	0,19
KBC GROUPE 0.25% 01-03-27 EMTN	EUR	400 000	353 455,84	0,14
KBC GROUPE 0.75% 18-10-23 EMTN	EUR	1 000 000	986 047,19	0,39
KBC GROUPE 2.875% 29-06-25	EUR	200 000	199 542,64	0,08
KBC GROUPE 4.375% 23-11-27	EUR	300 000	302 213,82	0,12
TOTAL BELGIQUE			4 693 779,67	1,85
DANEMARK				
JYSKE BANK DNK 0.05% 02-09-26	EUR	1 500 000	1 317 185,24	0,52
TOTAL DANEMARK			1 317 185,24	0,52
ESPAGNE				
AMADEUS CM 2.5% 20-05-24 EMTN	EUR	2 800 000	2 797 806,03	1,10
AMADEUS CM E3R+0.6% 25-01-24	EUR	1 000 000	1 003 261,94	0,40
BANCO DE BADELL 1.75% 10-05-24	EUR	1 100 000	1 070 328,55	0,42
BANCO NTANDER 1.125% 17-01-25	EUR	2 000 000	1 923 756,99	0,76
BANKIA 1.0% 25-06-24 EMTN	EUR	2 000 000	1 934 190,55	0,76
BBVA 1.125% 28-02-24 EMTN	EUR	2 000 000	1 968 777,95	0,77
CAIXABANK 0.625% 01-10-24 EMTN	EUR	1 000 000	949 409,59	0,37
CELL 2.375% 16-01-24 EMTN	EUR	800 000	810 655,29	0,32
CELLNEX FINANCE 2.25% 12-04-26	EUR	300 000	281 511,68	0,11
CELLNEX TELECOM 2.875% 18-04-25	EUR	500 000	494 712,23	0,19
FERROVIAL EMISIONES 0.54% 12-11-28	EUR	500 000	393 362,16	0,15

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SABSM 1 5/8 03/07/24	EUR	500 000	493 132,60	0,20
TELEFONICA EMISIONES SAU 1.069% 05-02-24	EUR	1 000 000	987 733,51	0,39
TOTAL ESPAGNE			15 108 639,07	5,94
ETATS-UNIS				
BALL 0.875% 15-03-24	EUR	2 800 000	2 704 291,36	1,07
BECTON DICKINSON AND 0.034% 13-08-25	EUR	1 000 000	908 553,21	0,36
BK AMERICA E3R+1.0% 24-08-25	EUR	1 500 000	1 499 619,17	0,59
BOOKING 0.1% 08-03-25	EUR	900 000	833 539,19	0,32
DIGI EURO FIN 2.625% 15-04-24	EUR	400 000	396 017,75	0,16
FORD MOTOR CREDIT 1.744% 19-07-24	EUR	1 500 000	1 446 888,27	0,57
GENE MOT 0.955% 07-09-23 EMTN	EUR	1 400 000	1 385 107,36	0,54
GENERAL MOTORS FINANCIAL 0.65% 07-09-28	EUR	300 000	236 784,41	0,10
GENERAL MOTORS FINANCIAL 1.0% 24-02-25	EUR	1 340 000	1 261 958,86	0,49
GENERAL MOTORS FINANCIAL 2.2% 01-04-24	EUR	800 000	797 852,71	0,31
GOLD SAC 2.125% 30-09-24 EMTN	EUR	500 000	491 825,41	0,20
GOLD SACH GR 3.375% 27-03-25	EUR	1 500 000	1 529 663,01	0,60
GOLD SACH GR E3R+1.0% 07-02-25	EUR	2 900 000	2 906 048,43	1,14
GOLD SACH GR E3R+1.0% 30-04-24	EUR	500 000	502 463,06	0,20
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 0.9% 19-11-24	EUR	1 000 000	950 554,59	0,38
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 3.875% 19-05-23	EUR	2 000 000	2 055 953,29	0,81
IQVIA 2.875% 15-09-25	EUR	750 000	731 467,50	0,28
JEFFERIES GROUP LLC 1.0% 19-07-24	EUR	1 000 000	958 732,74	0,37
MORG STAN CAP 1.75% 11-03-24	EUR	2 000 000	1 994 105,34	0,78
NETFLIX 3.0% 15-06-25	EUR	3 000 000	2 960 790,00	1,17
PVH EX PHIL V 3.625% 15-07-24	EUR	1 000 000	1 016 067,93	0,40
TOTAL ETATS-UNIS			27 568 283,59	10,84
FRANCE				
ACCOR 2.375% 29-11-28	EUR	1 000 000	853 657,40	0,34
ACCOR 2.5% 25-01-24	EUR	2 000 000	2 018 546,30	0,79
ALD 0.0% 23-02-24 EMTN	EUR	500 000	477 502,50	0,19
ALD 1.25% 02-03-26 EMTN	EUR	500 000	462 044,35	0,18
ALD 4.75% 13-10-25 EMTN	EUR	500 000	514 810,62	0,20
ALTAREA 2.25% 05-07-24	EUR	1 000 000	961 894,18	0,38
ARVAL SERVICE LEASE 0.0% 01-10-25	EUR	3 100 000	2 802 307,00	1,11
ARVAL SERVICE LEASE 0.0% 30-09-24	EUR	1 500 000	1 410 105,00	0,55
ARVAL SERVICE LEASE 0.875% 17-02-25	EUR	600 000	570 093,74	0,22
BFCM(BQUE FEDER.CREDIT M 3.0% 21/05/2024	EUR	1 100 000	1 114 231,29	0,44
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.01% 07-03-25	EUR	2 100 000	1 941 613,25	0,76
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.125% 05-02-24	EUR	1 000 000	968 011,99	0,38
BNP 1 1/8 10/10/23	EUR	2 000 000	1 980 329,73	0,78
BNP PAR 1.25% 19-03-25 EMTN	EUR	500 000	480 355,75	0,19
BNP PAR CARDIF 1.0% 29-11-24	EUR	1 000 000	946 083,90	0,37
BNP PARIBAS 2.375% 17-02-25 EMTN	EUR	500 000	497 615,96	0,19
BPCE 0.875% 31-01-24 EMTN	EUR	2 500 000	2 456 034,42	0,96
BPCE 1.0% 01-04-25 EMTN	EUR	1 000 000	949 294,04	0,37
BUREAU VERITAS 1.875% 06-01-25	EUR	1 000 000	966 990,89	0,38
BURE VERI 1.25% 07-09-23	EUR	1 300 000	1 301 548,42	0,51
CA 3.0% 02-02-25	EUR	1 000 000	987 919,35	0,39

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CAPGEMINI 2.5% 01-07-2023	EUR	500 000	505 207,36	0,20
CAPGEMINI SE 0.625% 23-06-25	EUR	1 000 000	936 351,92	0,37
CAPGEMINI SE 1.0% 18-10-24	EUR	500 000	479 739,79	0,19
CARRE 0.75% 26-04-24 EMTN	EUR	1 000 000	971 883,08	0,39
CARREFOUR 0.875% 12-06-23 EMTN	EUR	500 000	498 667,19	0,19
CARREFOUR BQ 0.107% 14-06-25	EUR	1 000 000	917 640,10	0,36
CIE FIN 0.375% 07-02-25 EMTN	EUR	500 000	472 072,71	0,18
COVIVIO SA 1.625% 17-10-24	EUR	1 500 000	1 454 006,40	0,58
CREDIT AGRICOLE SA 3.0% 22-12-24	EUR	900 000	881 374,50	0,35
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 31-05-24	EUR	1 000 000	977 056,51	0,39
CROW EURO HOL 2.625% 30-09-24	EUR	2 000 000	1 977 122,50	0,78
CROW EURO HOL 3.375% 15-05-25	EUR	1 000 000	991 255,00	0,39
EDENRED 1.375% 10-03-25	EUR	500 000	481 306,85	0,19
ELIS EX HOLDELIS 1.0% 03-04-25	EUR	500 000	469 714,62	0,18
ELIS EX HOLDELIS 1.75% 11-04-24	EUR	1 500 000	1 481 484,55	0,58
ELIS EX HOLDELIS ZCP 06-10-23	EUR	11 779	363 711,96	0,15
FAURECIA 2.625% 15-06-25	EUR	1 000 000	914 597,50	0,36
FAURECIA 2.75% 15-02-27	EUR	1 600 000	1 354 680,00	0,53
FROMAGERIES BEL LA VACHE QUI RIT 1.5% 18-04-24	EUR	1 500 000	1 465 394,90	0,57
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 6.375% PERP	EUR	800 000	845 043,73	0,34
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 0.125% 16-09-25	EUR	3 300 000	2 910 841,85	1,14
ILIAD 0.75% 11-02-24	EUR	2 800 000	2 711 558,16	1,06
ILIAD 1.5% 14-10-24	EUR	1 400 000	1 336 823,27	0,52
INDIGO GROUP SAS 2.125% 16-04-25	EUR	800 000	784 678,74	0,31
JCDECAUX 1.0% 01-06-23	EUR	900 000	898 324,03	0,35
JCDECAUX 2.0% 24-10-24	EUR	1 500 000	1 453 395,62	0,57
KERING 1.25% 05-05-25 EMTN	EUR	700 000	675 280,84	0,27
LAGARDERE 1.625% 21-06-24	EUR	1 800 000	1 764 181,85	0,69
LAGARDERE 2.75% 13-04-23	EUR	500 000	508 302,88	0,20
LOXAM SAS 3.25% 14-01-25	EUR	770 000	743 146,25	0,29
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 1.25% 26-06-24	EUR	3 700 000	3 511 840,55	1,38
PSA BANQUE FRANCE 0.0% 22-01-25	EUR	1 300 000	1 197 625,00	0,47
PSA BANQUE FRANCE 0.625% 21-06-24	EUR	1 000 000	958 446,16	0,38
PSA BANQUE FRANCE 0.75% 19-04-23	EUR	500 000	500 318,46	0,19
PUBFP 0 1/2 11/03/23	EUR	500 000	490 772,81	0,19
PUBL GROU 1.625% 16-12-24	EUR	1 000 000	965 921,37	0,38
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	1 600 000	1 499 539,07	0,59
SEB 1.5% 31-05-24	EUR	1 900 000	1 833 248,84	0,72
SG 0.5% 13-01-23 EMTN	EUR	1 500 000	1 506 874,52	0,59
SG 0.625% 02-12-27	EUR	900 000	773 408,65	0,31
SG 1.125% 23-01-25 EMTN	EUR	700 000	670 087,99	0,27
SG 1.25% 15-02-24 EMTN	EUR	1 000 000	987 562,40	0,39
SG 1.5% 30-05-25 EMTN	EUR	1 000 000	977 363,90	0,38
SOCGEN 2 5/8 02/27/25	EUR	1 000 000	997 694,52	0,40
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 1.5% 05-06-27	EUR	1 000 000	879 717,33	0,35
SOLVAY FINANCE 5.425% 31/12/99	EUR	600 000	603 728,26	0,24
SPIE 3.125% 22-03-24	EUR	2 100 000	2 140 471,03	0,85
TIKEHAU CAPITAL 3.0% 27-11-23	EUR	2 200 000	2 185 427,41	0,85

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UBISOFT 1.289% 30-01-23	EUR	600 000	606 084,90	0,24
VALEO 3.25% 22/01/24 EMTN	EUR	1 000 000	1 022 073,22	0,41
VIVENDI 0.875% 18-09-24 EMTN	EUR	1 000 000	954 850,07	0,38
VIVENDI 1.125% 24-11-23	EUR	400 000	394 557,15	0,15
WEND INVE 2.5% 09-02-27	EUR	1 000 000	957 060,75	0,38
WORLDLINE 0.5% 30-06-23 EMTN	EUR	500 000	495 753,32	0,19
WORLDLINE 1.625% 13-09-24	EUR	1 900 000	1 839 069,47	0,73
WORLDLINE ZCP 30-07-25 CV	EUR	7 000	750 200,50	0,29
TOTAL FRANCE			86 585 532,39	34,05
ILES VIERGES BRITANNIQUES				
GLOBAL SWITCH HOLDINGS L 1.5% 31-01-24	EUR	500 000	492 907,16	0,19
TOTAL ILES VIERGES BRITANNIQUES			492 907,16	0,19
IRLANDE				
DELL BANK INTL DAC 1.625% 24-06-24	EUR	800 000	777 801,97	0,31
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.0% 16-04-24	EUR	500 000	475 837,50	0,18
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.125% 16-11-23	EUR	250 000	242 592,35	0,10
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.5% 18-09-23	EUR	900 000	882 707,18	0,35
RYAID 1 1/8 03/10/23	EUR	1 500 000	1 508 498,63	0,59
RYANAIR 0.875% 25-05-26 EMTN	EUR	1 200 000	1 078 987,07	0,42
SMURFIT KAPPA ACQUISITIONS 2.875% 15-01-26	EUR	2 300 000	2 260 639,33	0,89
TOTAL IRLANDE			7 227 064,03	2,84
ITALIE				
A2A EX AEM 1.25% 16-03-24 EMTN	EUR	960 000	944 716,08	0,37
ACEA 0.0000010% 28-09-25 EMTN	EUR	500 000	449 647,50	0,18
AZIMUT 1.625% 12-12-24	EUR	500 000	475 107,23	0,19
ERG SPA LANTERN 1.875% 11-04-25	EUR	700 000	682 287,03	0,27
FCA BANK 4.25% 24-03-24 EMTN	EUR	800 000	809 781,70	0,32
FERRARI NV 1.5% 27-05-25	EUR	1 000 000	955 597,19	0,37
FIREIT 2.195 09/11/25	EUR	500 000	479 287,81	0,19
INTE 1.0% 04-07-24 EMTN	EUR	500 000	483 016,85	0,19
INTE 1.375% 18-01-24 EMTN	EUR	1 000 000	997 009,93	0,39
INTESA SANPAOLO SPA 6.625% 13/09/2023	EUR	500 000	519 539,38	0,21
IREIM 0 7/8 11/04/24	EUR	500 000	473 936,68	0,19
ISPIM 2 1/8 08/30/23	EUR	300 000	301 329,18	0,12
LEASYS 4.375% 07-12-24	EUR	1 300 000	1 304 259,19	0,52
LEASYS ZCP 22-07-24	EUR	1 500 000	1 411 387,50	0,55
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 1.625% 07-01-25	EUR	1 500 000	1 465 787,88	0,58
NEXI 1.75% 31-10-24	EUR	900 000	876 053,25	0,34
SNAM 0.0% 15-08-25 EMTN	EUR	1 000 000	907 340,00	0,35
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 3.625% 19-01-24	EUR	300 000	304 332,29	0,12
UBI BANCA UNIONE DI BANCHE ITALIANE 1.625% 21-04-25	EUR	1 000 000	955 211,78	0,37
UNICREDIT 0.5% 09-04-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 394 174,90	0,54
UNICREDIT 1.0% 18-01-23 EMTN	EUR	1 000 000	1 009 104,04	0,40
UNICREDIT 1.25% 25-06-25 EMTN	EUR	500 000	481 762,67	0,19
UNICREDIT SPA E3R+0.7% 30-06-23	EUR	500 000	500 380,17	0,20
TOTAL ITALIE			18 181 050,23	7,15
JAPON				
SOFTBANK GROUP 4.0% 20-04-23	EUR	900 000	904 123,00	0,36

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL JAPON			904 123,00	0,36
LUXEMBOURG				
BLACKSTONE PROPERTY PARTNERS 0.125% 20-10-23	EUR	1 500 000	1 433 102,77	0,57
BLACKSTONE PROPERTY PARTNERS 2.0% 15-02-24	EUR	1 000 000	967 993,84	0,38
CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE 0.0% 01-04-24	EUR	1 100 000	1 052 612,00	0,42
HEIDELBERGCEMENT FINANCE LUXEMBOURG 2.5% 09-10-24	EUR	2 500 000	2 474 488,53	0,97
HIGHLAND HOLDINGS SARL 0.0000010% 12-11-23	EUR	2 100 000	2 038 333,50	0,80
HOLCIM FINANCE REGS 2.375% 09-04-25	EUR	800 000	790 398,74	0,31
JOHN DEERE BANK 2.5% 14-09-26	EUR	1 500 000	1 456 631,61	0,57
LINCOLN FINANCING SARL E3R+3.875% 01-04-24	EUR	1 000 000	998 200,00	0,40
LOGICOR FINANCING SARL 0.625% 17-11-25	EUR	1 700 000	1 454 366,65	0,57
LOGICOR FINANCING SARL 0.75% 15-07-24	EUR	1 200 000	1 105 481,10	0,43
SIG COMBIBLOC PURCHASER 1.875% 18-06-23	EUR	800 000	796 885,00	0,31
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 0.125% 24-03-25	EUR	500 000	456 495,51	0,18
TOTAL LUXEMBOURG			15 024 989,25	5,91
PAYS-BAS				
0.25% 07-09-26 EMTN	EUR	400 000	343 109,29	0,13
AEGON BANK NV 0.625% 21-06-24	EUR	500 000	478 293,08	0,19
ANNGR 2 1/4 12/15/23	EUR	500 000	495 353,12	0,19
ARGENTUM NETHERLANDS BV FOR GIVAUDAN SA 1.125% 17-09-25	EUR	800 000	754 743,01	0,29
COCA COLA HBC FINANCE BV 2.75% 23-09-25	EUR	600 000	587 774,96	0,23
CONTI GUMMI FINANCE BV 1.125% 25-09-24	EUR	500 000	481 631,10	0,19
CONTI GUMMI FINANCE BV 2.125% 27-11-23	EUR	1 500 000	1 486 363,66	0,59
CTP BV	EUR	1 000 000	951 198,56	0,37
GAS NATU FENOSA 3.375% 29-12-99	EUR	600 000	598 842,78	0,24
HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV 0.625% 24-07-25	EUR	1 600 000	1 361 129,75	0,54
ING GROEP NV 0.125% 29-11-25	EUR	2 000 000	1 852 179,73	0,73
LEASEPLAN CORPORATION NV 0.125% 13-09-23	EUR	1 500 000	1 464 080,34	0,58
LEASEPLAN CORPORATION NV 1.375% 07-03-24	EUR	400 000	392 928,68	0,15
LSEG NETHERLANDS BV 0.0% 06-04-25	EUR	1 000 000	921 965,00	0,37
SIGNIFY NV EX PHILIPS LIGHTING NEW 2.0% 11-05-24	EUR	1 200 000	1 186 117,56	0,47
STELLANTIS NV 2.375% 14-04-23	EUR	1 000 000	1 016 468,08	0,39
STELLANTIS NV 3.375% 07-07-23	EUR	1 000 000	1 018 283,84	0,41
STELLANTIS NV 3.75% 29-03-24	EUR	3 000 000	3 085 941,37	1,21
UNKNOWN FICTIF 1.25% 06-04-25	EUR	1 300 000	1 242 839,09	0,49
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.125% 15-11-25	EUR	1 000 000	1 001 312,67	0,40
VONOVIA FINANCE BV 1.25% 06-12-24	EUR	500 000	474 761,95	0,18
ZF EUROPE FINANCE BV 1.25% 23-10-23	EUR	500 000	489 000,38	0,19
TOTAL PAYS-BAS			21 684 318,00	8,53
PORTUGAL				
GALP ENERGIA 2.0% 15-01-26	EUR	500 000	469 703,73	0,18
TOTAL PORTUGAL			469 703,73	0,18
ROYAUME-UNI				
BRITISH TEL 1.0% 21-11-24 EMTN	EUR	500 000	475 176,54	0,19
CASA LONDON 0.5% 24-06-24 EMTN	EUR	1 000 000	961 573,84	0,38
HSBC E3R+1.0% 24-09-26	EUR	1 200 000	1 192 150,20	0,47
INTERCONTINENTAL HOTELS GROUP 1.625% 08-10-24	EUR	500 000	480 431,64	0,19
NATWEST MKTS 1.0% 28-05-24	EUR	500 000	484 908,70	0,19

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
WPP 3% 11/23	EUR	1 500 000	1 504 314,66	0,59
TOTAL ROYAUME-UNI			5 098 555,58	2,01
SUEDE				
DOMETIC GROUP AB 3.0% 13-09-23	EUR	1 400 000	1 412 656,67	0,56
SCANIA CV AB 2.25% 03-06-25	EUR	500 000	482 220,89	0,19
VATTENFALL AB 3.25% 18-04-24	EUR	1 500 000	1 501 426,75	0,59
VOLVO CAR AB 2.0% 24-01-25	EUR	800 000	770 275,45	0,30
VOLVO CAR AB 2.125% 02-04-24	EUR	1 700 000	1 680 846,94	0,66
VOLVO TREASURY AB 2.125% 01-09-24	EUR	2 900 000	2 859 745,62	1,12
TOTAL SUEDE			8 707 172,32	3,42
SUISSE				
UBS GROUP AG 1.0% 21-03-25	EUR	800 000	776 180,33	0,31
UBS GROUP AG 2.125% 04-03-24	EUR	500 000	502 473,42	0,20
TOTAL SUISSE			1 278 653,75	0,51
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			227 069 411,94	89,31
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			227 069 411,94	89,31
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
MAM EURO HIGH YIELD ESG Part I	EUR	301	3 540 154,31	1,39
OSTRUM SRI CASH Part I	EUR	1 031	11 087 075,01	4,36
TOTAL FRANCE			14 627 229,32	5,75
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			14 627 229,32	5,75
TOTAL Organismes de placement collectif			14 627 229,32	5,75
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO SCHATZ 0323	EUR	130	-133 000,00	-0,05
FGBL BUND 10A 0323	EUR	10	-27 250,00	-0,01
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-160 250,00	-0,06
TOTAL Engagements à terme fermes			-160 250,00	-0,06
TOTAL Instruments financier à terme			-160 250,00	-0,06
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	160 250	160 250,00	0,06
TOTAL Appel de marge			160 250,00	0,06
Créances			5 155 252,56	2,03
Dettes			-4 860 752,84	-1,91
Comptes financiers			12 265 560,02	4,82
Actif net			254 256 701,00	100,00

Parts MAM SHORT DURATION ESG I	EUR	8 811,825	9 961,35
Parts MAM SHORT DURATION ESG C	EUR	68 794,431	1 004,83
Parts MAM SHORT DURATION ESG IG	EUR	10 115,996	9 623,57

